

MAIRIE DE CÉRENCES

DÉPARTEMENT de la MANCHE

ARRONDISSEMENT de COUTANCES

☎ 02 33 51 95 47

Code Postal 50510

Cérences, le 12 août 2021

- ARRETE du MAIRE -

PM2021/050

Le Maire de CERENCES,
VU la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.17 à R 411.28,
VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,
VU la délibération du Conseil Municipal du 26 Avril 2021 n°2021-04-26-012
Considérant, la nécessité de réglementer la circulation sur la Rue du Gué Saint Nicolas

A R R E T E

Article 1 : La circulation sur la rue du Gué Saint Nicolas se fera en sens unique, du haut vers le bas de la rue.

Article 2 : Cet arrêté prendra effet le 16 août 2021.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune de Cérences.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Brigade de gendarmerie de Bréhal,
- Monsieur le chef du centre de secours et incendie de Bréhal,
- Monsieur le garde champêtre chef.

LE MAIRE,



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Cérences, with the text 'MAIRIE DE CERENCES' and '50510' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.